

Décision n° 2024-2315
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 16 octobre 2024
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 16 octobre 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2024-2315
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 16 octobre 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198801901	SAFRAN AIRCRAFT ENGINES	77 REAU	3 VHF
198802843	SAFRAN AIRCRAFT ENGINES	77 REAU	1 VHF
199107454	LOCATION AUTOMOBILE CARAIBE	97 LE LAMENTIN	1 VHF
199109494	COMMUNE DE LA RICHE	37 LA RICHE	2 UHF
199110713	SAFRAN AIRCRAFT ENGINES	77 MOISSY CRAMAYEL	1 UHF
199211576	LE CHARIOT	39 LAJOUX	1 VHF
199300378	SAFRAN AIRCRAFT ENGINES	77 REAU	1 UHF
199701665	CLUB MED	88 VITTEL	3 UHF
200201146	LIGUE REGIONALE DE GOLF NOUVELLE-AQUITAINE	33 TALENCE	1 VHF
200300902	VISUAL TV	75 PARIS 15	2 VHF
200601112	SYND MIXTE DEP EAU ASSAINIS DE L'ARIEGE	09 ST PAUL DE JARRAT	1 UHF
201800017	PYROGUARD FRANCE	57 SEINGBOUSE	1 UHF
201801147	STYLE & DESIGN GROUP	78 MAUREPAS	1 UHF
202203296	S.B.G. LUTECE	94 VITRY SUR SEINE	3 UHF
202302325	LEGENDRE ILE DE FRANCE	93 SAINT-OUEN	1 UHF
202302676	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	85 LA ROCHE SUR YON	3 UHF